

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N°2025/085

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la Délibération n°2025/075
	En exercice :	35	35
26/06/2025	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX JUILLET, A VINGT HEURES DIX-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 juin 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. LIMOUZIN Vincent, M. NOIRE Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, M. HAMZA Kamel, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/075

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MARMECHE Christiane ayant donné pouvoir à Mme CARON Camille
M. DUPLAA Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. LIMOUZIN Vincent
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250702-DEL2025-085-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/085

Demande de subvention auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise (CDVO)* pour l'aide à la structuration et aux projets musicaux des établissements d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre pour l'année 2025/2026

Rapporteur : Madame Camille CARON, Adjointe à la Maire, déléguée à la Culture et à la Petite enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la politique culturelle du *Département du Val d'Oise* en faveur de l'enseignement artistique spécialisé, et notamment son Schéma départemental de développement des enseignements artistiques adopté par délibération n° 7-18 du 15 juin 2007.

CONSIDÉRANT que le *Conseil Départemental du Val d'Oise* propose un dispositif d'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique ;

CONSIDÉRANT que le *Conseil Départemental du Val d'Oise* propose également un dispositif d'aide aux projets musicaux des établissements d'enseignement artistique ;

CONSIDÉRANT le projet de la Ville *Musiques et images* impliquant les orchestres et ensembles du conservatoire, donnant lieu à un concert le 17 janvier 2026 à l'Orange Bleue* ;

CONSIDÉRANT le projet *Master Class - Eaubonne jazz*, impliquant les élèves de jazz et de musiques actuelles en collaboration avec l'association *Eaubonne Jazz* donnant lieu à un concert entre février et mars 2026 à l'Orangerie ;

CONSIDÉRANT le projet *Pratique orchestrale inter établissements Opus*, donnant lieu à un concert le 15 février 2026 à Eaubonne ;

CONSIDÉRANT le projet *Musiques Arabo Andalouse*, impliquant les orchestres et ensembles du conservatoire, les élèves de chorales du *Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)* et du *Chœur au Collège Jules Ferry* donnant lieu à un concert le 7 juin 2026 à l'Orange Bleue* ;

CONSIDÉRANT que le *Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)* de la Ville d'Eaubonne partage et met en œuvre les orientations fixées dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du Mardi 17 juin et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 19 juin 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

✎ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* une subvention d'un montant de 16 500 € pour l'année scolaire 2025/2026, pour l'aide à la structuration du *Conservatoire à Rayonnement Communal* de la Ville d'Eaubonne ;

✎ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 8 210 € pour l'année scolaire 2025/2026, pour l'aide aux quatre projets du *Conservatoire à Rayonnement Communal* de la Ville d'Eaubonne et d'établir à cet effet les demandes adéquates auprès de la Direction de l'Action Culturelle du *Conseil Départemental du Val d'Oise* ;

✎ **ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subventions ;

✎ **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les dépenses et les recettes relatives à la présente opération sont inscrites au budget communal 2025.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué au
Développement Durable,**

Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 15/07/2025	
Publiée le : 15/07/2025	
Exécutoire le : 15/07/2025	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylia SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été introduit, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par voie de recours direct par les citoyens, accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture : 095-219502036-20250702-DEL2025-085-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire